

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 72-723/SG/FP plaçant en position de congé annuel les institutrices du Cadre métropolitain

n° 72-723/SG/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
10 mai 1972

Numéro JO  
n° 10 du 25/05/1972

Date du numéro  
25 mai 1972

### TEXTE INTÉGRAL

Sont placés en position de congé annuel pendant la durée des vacances scolaires, les instituteurs et institutrices du cadre métropolitain ci-après désignés, en service à l'Enseignement primaire du Territoire (Ministère de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse) : A partir du 2 juin 1972 : Mme Dunyach Mireille, institutrice, 2e échelon ; Mme Luiggi Anna, institutrice, 2e échelon. A partir du 31 mai 1972: Mme Guichard Marie-Thérèse, institutrice, 3e échelon.